

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## • SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS : Un an Six mois  
Suisse . . . . . Fr. 14.05 Fr. 7.05  
Union postale . . . » 26.— » 13.—  
Majoration pour abonnement par la poste  
Compte de chèques postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

• Annonces : Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léop. Robert, La Chaux-de-Fonds  
Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

ANNONCES :  
suisSES 15 centimes, offres et demandes  
de places 10 cts. le millimètre,  
étrangères 20 cts. le millimètre.  
Les annonces se paient d'avance.

### Vers de meilleures relations industrielles aux États-Unis

L'ouvrier américain est l'objet de la propagande incessante de la part de groupements économiques ou politiques qui voudraient l'entraîner vers le socialisme ou l'économie dirigée. Le National and Industrial Conference Board envisage quels sont les moyens dont disposent les entreprises pour lutter contre cette propagande. Ci-après, l'étude de Harold Browne, du Department of Industrial Management, à ce sujet.

Le bon sens de l'ouvrier américain est manifeste, mais celui-ci est mis à rude épreuve. On aurait tort de le croire invulnérable à une propagande insidieuse qui, depuis longtemps, l'invite à s'approprier les biens qui sont à sa portée et à se bercer de la plus vieille illusion du monde : celle qu'on peut avoir quelque chose pour rien.

Dans de nombreuses entreprises, l'emploi a toujours été incertain, même pour l'ouvrier qualifié. Mais le travailleur s'y était adapté. En temps de prospérité, il mettait de côté de quoi vivre aux heures difficiles. Sans doute, il détestait cette incertitude, mais il comprenait que l'usine ne peut travailler sans commandes et que celles-ci ont souvent un caractère saisonnier ou occasionnel. Il ne lui venait pas à l'esprit que le devoir de l'État était de se substituer aux lois économiques. Cette attitude lui semblait dépasser les attributions du gouvernement.

Dès 1930, une crise de chômage d'une durée et d'une ampleur exceptionnelles s'est abattue sur le travailleur américain. Même s'il a gardé son travail, autour de lui ses parents sont sans emploi, il doit les aider. Il sait qu'il y a des employeurs qui abusent de la situation — dans tous les camps, il y a toujours quelqu'un qui abuse, — mais il sait aussi que la grande majorité des employeurs fait l'impossible pour éviter à l'ouvrier les souffrances du chômage, abaissant même leurs prix au-dessous du prix de revient, par esprit d'humanité et quand bien même cette méthode risquait de prolonger la dépression.

Le système de l'entreprise libre donnait des signes de faiblesse. Cependant, il restait à l'ouvrier la conviction qu'un système qui avait fonctionné avec succès pendant tant d'années ne pouvait, tout à coup, être devenu fondamentalement mauvais.

Autour de lui, toutefois, renaissaient les théories médiévales. Les salaires, la durée du travail et, jusqu'à un certain point, les prix devaient être libérés de leur interdépendance passée, être réglés séparément et arbitrairement. À cause des restrictions qu'ils impliquaient, ces nouveaux principes d'économie dirigée susciterent la réserve des ouvriers. Le rythme des opérations industrielles activé, ceux-ci s'attendaient à travailler à plein rendement. Leurs illusions devaient être courtes. Les heures de travail demeuraient limitées, comme les possibilités de gain. En même temps montaient les prix de la vie en raison de la hausse des prix de revient.

Les défenseurs du contrôle accusèrent certains employeurs d'avoir causé cette situation, cherchant à faire endosser aux patrons la responsabilité de l'échec du nouveau système. Ainsi fut créée, peu à peu, une atmosphère de méfiance qui justifia l'intervention d'un gouvernement voulant jouer le rôle de médiateur.

Rien ne permet de croire que l'ouvrier a perdu sa foi dans l'ordre économique actuel. Jusqu'ici, il a refusé d'être entraîné en masse, de s'organi-

ser contre son gré, de renverser les institutions existantes. Il s'est contenté de « durer ». Il faudrait profiter, dit Browne, de ce qui demeure de l'ancien état de confiance vis-à-vis du patron pour éclairer l'ouvrier sur ses intérêts véritables.

C'est difficile. En premier lieu, parce que plus une proposition comporte d'illusions, plus il est aisé de la présenter sous des dehors séduisants. Un conte de fée est plus plaisant que la preuve scientifique de l'erreur qu'il représente. En second lieu, l'ambiance a cessé d'être favorable à de franches explications. On a peu à peu mis dans la tête de l'employé que ses relations avec le patron devaient procéder de l'antagonisme et que seule l'intervention de l'État pouvait rendre la paix industrielle.

Des efforts méritoires ont été faits cependant, pour répandre une littérature où les faits économiques étaient bien exposés. Cette méthode offre-t-elle quelque efficacité? L'exposition verbale donnerait de meilleurs résultats.

Les opinions de l'ouvrier dépendent beaucoup de choses entendues, à la radio, dans des conversations, à la loge. Il subit l'influence du « beau parleur ». Il ignore l'indigence de pensée et de documentation qui se cache derrière mainte assertion dogmatique.

Qui donc ferait l'éducation de l'ouvrier au moyen de la conversation? Quel est l'homme que sa situation met en contact avec lui, qui puisse l'aider et l'éclairer? N'est-ce pas le contremaître? L'ouvrier qui attend de lui une connaissance technique supérieure à la sienne ne serait-il pas en mesure de discuter également de questions économiques simples. Un bon contremaître possède la confiance de ses hommes. C'est à la direction de l'entreprise qu'il revient de le former pour sa nouvelle tâche.

Tâche, d'ailleurs, hérissée de difficultés. Des experts devraient enseigner aux surveillants les matières à traiter, l'entraîner à des réponses claires, précises, bien étayées, le convaincre. Alors, il pourrait discuter avec l'ouvrier des questions économiques, non seulement de caractère national, mais propres à l'entreprise même.

Comment éviter que la politique ne fausse le sens de ces libres discussions? L'économie et la politique ne sont-elles pas intimement liées, au point qu'il est difficile de discuter l'une en excluant l'autre? Il faudrait donc veiller à conserver l'impartialité maxima et à laisser à l'auditeur le soin de tirer lui-même ses conclusions. Les idées politiques du contremaître ou de l'ouvrier ne regardent que ceux-ci. La direction n'a ni le droit, ni ne doit avoir le désir de leur en demander compte, mais il faut que ceux-ci comprennent les conséquences économiques et sociales de leur attitude politique.

L'ouvrier américain se méfie déjà instinctivement des panacées économiques. Il faut l'aider à apprécier celles-ci à leur juste valeur, en lui offrant des faits et non des phrases à effet.

Les chefs d'entreprises sont-ils prêts à fournir cette aide dans un esprit impartial ou laisseront-ils l'ouvrier se débattre dans un chaos de contradictions, au risque d'en faire la proie des extrémistes ou des charlatans?

Ch. B.

### Une enquête horlogère

Dans les précédents numéros, nous avons donné un exposé de la situation au Canada, en Argentine, au Brésil et en Chine, concernant la question du rhabillage et des horlogers rhabilleurs. Aujourd'hui nous donnerons enfin le résultat des recherches de l'Office

suisse d'expansion commerciale, dans deux nouveaux pays dont la situation, au point de vue qui nous intéresse, peut présenter quelque intérêt pour nos lecteurs.

#### Egypte.

De bons horlogers rhabilleurs sont installés à Alexandrie et au Caire. Ils sont certainement capables de réparer convenablement la bonne montre suisse. Malgré cela, il est certain que l'établissement en Égypte d'horlogers rhabilleurs de nationalité suisse pourrait être utile à l'industrie horlogère, à condition toutefois que ces techniciens aient un caractère semi-officiel et qu'ils ne soient pas spécialisés dans une seule catégorie de réparation, comme cela se voit, mais qu'ils soient à même de s'attaquer avec compétence à tous les genres possibles de réparation.

Pour ce qui est des stocks de fournitures d'horlogerie, les pièces courantes bon marché et interchangeables mises à part, on ne trouve pas sur place les pièces de rechange nécessaires à la réparation des bonnes montres suisses. Lorsqu'un grossiste possède des pièces d'une grande marque suisse, il en demande des prix exorbitants et le rhabilleur se trouve dans l'obligation de fabriquer lui-même la pièce qui lui est nécessaire et qui, trop souvent, est défectueuse.

La meilleure solution serait peut-être que chaque fabricant de bonne marque confiât à son représentant un petit stock de pièces de rechange qui seraient vendues au rhabilleur à des prix fixés par la fabrique.

#### États-Unis.

En ce qui concerne l'absence d'horlogers rhabilleurs qualifiés pouvant réparer d'une façon compétente de bonnes montres suisses, il faut avouer que dans certaines régions des États-Unis, il n'est guère facile de se procurer de tels services. Par contre, on ne paraît pas rencontrer de sérieuses difficultés pour se procurer, dans les villes importantes, les fournitures et pièces de rechange pour des montres suisses, à la condition qu'il s'agisse de montres importées récemment de Suisse, de qualité et fabrication courante et d'une marque plus ou moins connue. En général, le service des réparations et la fourniture des pièces détachées ou de rechange pour les marques suisses bien introduites sur le marché des États-Unis est organisé de manière satisfaisante par les représentants respectifs.

On ne saurait nier que l'établissement d'horlogers rhabilleurs suisses aux États-Unis ne présente certains dangers, car l'industrie indigène est souvent en quête de tels spécialistes. Il existe plusieurs cas où des maisons américaines fabriquant la montre aux États-Unis emploient des contre-maîtres, chefs de service et ouvriers suisses. Ces fabricants ou importateurs embauchent ces compatriotes à des conditions assez favorables et tentent de recruter de la main-d'œuvre en Suisse, en payant le passage de ces horlogers et de leur famille.

Il n'y a évidemment aucun moyen d'empêcher des horlogers rhabilleurs suisses déjà établis à leur compte aux États-Unis, ou ceux qui y cherchent actuellement du travail, d'entrer au service de la concurrence américaine.

Par contre, il ne faudrait pas attacher trop d'importance au fait que ces spécialistes puissent, avec le temps, faire eux-mêmes le montage des montres, en faisant venir des pièces détachées de Suisse. Ce genre de rhabillage ou de fabrication individuelle paraît dès l'abord voué à un échec aux États-Unis, où il est nécessaire de fabriquer en séries et en grandes quantités pour obtenir des résultats positifs; l'industrie suisse n'aurait sans doute rien à redouter d'une fabrication individuelle qui pourra difficilement trouver un champ d'activité important aux États-Unis.

L'idée de faciliter dans certains centres ou régions l'établissement d'horlogers rhabilleurs sous la direction centrale des organisations horlogères suisses, afin de combattre les dangers prévus, mérite en principe d'être

étudiée. Cependant, les lois américaines actuelles relatives à l'immigration d'ouvriers étrangers forment sans doute l'obstacle le plus grave à l'exécution d'une telle initiative.

### Prescriptions étrangères en matière de devises

(Des Informations économiques, OSEC, Lausanne)

#### Hongrie

L'utilisation, dans le trafic touristique, de pengöes bloqués a été facilitée du fait que ces avoirs, provenant de la vente de valeurs non transférables, peuvent être retirés, sans autorisation spéciale, par le titulaire du compte et sa famille exclusivement. Cependant, ces retraits libres sont limités à 100 pengöes par personne et par jour et il n'est pas possible de prélever du compte plus de 700 pengöes à la fois. Les retraits sortant de ce cadre doivent, comme jusqu'ici, être autorisés par la Banque Nationale.

#### Yougoslavie

Sur la proposition de la Banque nationale, le Ministre des finances a promulgué une nouvelle ordonnance concernant les prescriptions pour le contrôle des paiements des importations. Lors du dédouanement de marchandises importées, l'importateur doit produire une déclaration au sujet du mode de paiement au cas où la valeur de l'encaisse dépasse 2000 dinars. L'importateur est tenu de payer la marchandise dans le délai indiqué dans la déclaration mentionnée et en accord avec les traités conclus avec les différents pays.

#### Service de compensation

Situation au 30 avril 1936

##### Bulgarie

Avoir Suisse à la Banque Nationale	
Bulgarie	fr. 17,401,415.22
Paiements aux exportateurs suisses	» 15,453,801.98
Solde Avoir Suisse	fr. 1,947,613.24
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	fr. 5,392,255.16
Total à compenser	fr. 7,339,868.40
Dernier Bordereau payé No. 10211/2816.	

##### Chili

I. Compte global auprès des banques d'émission.	
Versements au Banco Central de Chili en faveur d'exportateurs suisses	fr. 383,100.65
Paiements aux exportateurs suisses	» 252,235.79
Versements en suspens	fr. 130,864.86
Derniers Bordereaux payés: A 218, B 30,	4,7.34.

II. Compensations privées.	
Versements des importateurs suisses	fr. 2,188,812.98
Créances suisses compensées	fr. 1,902,438.22
Excédent	fr. 286,374.76

III. Autres créances suisses non échues ou ni-réglées	fr. 2,711,494.69
---	------------------

##### Grèce

Avoir suisse à la Banque Nationale de Grèce	fr. 7,899,796.23
Paiements aux exportateurs suisses	» 7,828,963.24
Solde Avoir Suisse	fr. 70,832.99
Créances suisses non échues en Grèce	fr. 2,164,414.63
Total à compenser	fr. 2,235,247.62
Dernier Bordereaux payés Nos. 12612/2650/12586.	

##### Hongrie

Avoir suisse à la Banque Nationale de Hongrie	fr. 18,955,948.89
Paiements aux exportateurs suisses	» 18,946,682.56
Solde Avoir Suisse	fr. 10,266.33
Créances suisses non échues en Hongrie	fr. 9,695,972.29
Total à compenser	fr. 9,706,238.62
Dernières échéances admises au règlement: A 30/10/1935, B 30/10/1935.	

##### Italie

Versements à Zurich	fr. 37,449,066.64
Versements à Rome	» 52,273,060.40
Découvert	fr. 14,853,993.76
Créances suisses déclarées mais non versées	fr. 22,934,130.76
Créances suisses à compenser	fr. 37,788,124.52
Dernier bordereau payé: 25/2/1936.	

<b>Roumanie</b>	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Roumanie	fr. 49,153,540.67
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 42,757,916.34
Solde Avoir Suisse	fr. 6,395,624.33
Autres créances déclarées non encore échues en Roumanie	fr. 15,596,254.69
Total à compenser	fr. 21,991,879.02
Derniers bordereaux payés 15245/17156/15734/17171/11696	

<b>Turquie</b>	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Turquie	fr. 8,202,120.50
Paiements aux exportateurs suisses	» 5,965,660.65
Solde Avoir Suisse	fr. 2,236,459.85
Créances suisses en Turquie	fr. 1,959,599.90
Total à compenser	fr. 4,196,059.75
Dernier Bordereau payé: No. 4949.	

<b>Yougoslavie</b>	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 29,806,372.34
Paiements aux exportateurs suisses	» 28,502,594.46
Solde Avoir Suisse	fr. 1,303,777.88
Créances suisses non échues en Yougoslavie	fr. 4,686,550.64
Total à compenser	fr. 5,990,328.52
Dernier Bordereau payé No. 24636/18521.	

### Chronique des Associations patronales

#### Syndicat patronal des producteurs de la montre La Chaux-de-Fonds.

Le Comité de direction pour l'exercice 1936-1937 de cette association a été constitué comme suit:

Président: M. Willy Graef	
1er vice-président: M. Georges Blum	
2e vice-président: M. Georges Ditesheim	
Caissier: M. Ch.-A. Delimoge	
Secrétaire général: M. J. Cornu.	
Assesseurs:	
MM. Henri Brandt	MM. Charles Juillard
Louis Cornu	Albert Mosimann
René Didisheim	Marc Nicolet
Robert Ditesheim	Hermann Sandoz
Maurice Dubois	Jâmes Schneider
Maurice Eberhard	Armand Schwob
Alphonse Gogler	Philippe Weiss.
Ernest Hoeter	

Commission financière: Président, M. René Didisheim.
Commission des affaires commerciales: Président, M. Georges Blum.
Commission des affaires industrielles: Président, M. Georges Ditesheim.
Commission technique: Président, M. Robert Ditesheim.

### Postes, Télégraphes et Téléphones

#### Iran. — Certificats d'origine.

Aux termes de communications de la presse commerciale étrangère, des certificats d'origine établis par les chambres de commerce doivent être joints aux autres papiers d'accompagnement des envois de marchandises importées en Iran à partir du 21 avril.

#### Lettres-télégrammes dans les relations avec la Suède.

A partir du 1er mai 1936, les lettres-télégrammes seront aussi admises dans les relations avec la Suède, aux conditions fixées pour cette catégorie de télégrammes.

### Informations

#### Longines-Wittnauer Co., New-York. Etats-Unis.

Nous apprenons que la maison A. Wittnauer & Co. vient de se transformer et a appelé à sa présidence M. J. Heinmüller, ancien vice-président.

La maison Wittnauer & Co. est connue depuis longtemps et a contribué à la diffusion de l'horlogerie de qualité. Afin de faire ressortir plus fortement les liens qui la rattachent à la montre Longines — qu'elle représente pour les Etats-Unis et le Canada — la raison sociale a été transformée et devient Longines-Wittnauer Company.

Nous formulons les meilleurs vœux pour la prospérité de la nouvelle entreprise et les bonnes rela-

tions que la Suisse entretient avec elle et dont les deux patronymes — coïncidence étonnante — fêtent en même temps le 70e anniversaire de leur fondation.

#### Italie. — Contrôle des métaux précieux.

La « Gazzetta Ufficiale » du 15 avril dernier publie un décret-loi du 24 mars 1936, modifiant l'article 8 de la loi du 5 février 1934 sur le contrôle des métaux précieux.

« Les boîtes de montres et montres qui sont fabriquées avec des métaux précieux et qui portent déjà l'empreinte d'un poinçon officiel d'un Etat étranger, obligatoire pour garantir le titre du métal, pourront être exemptées de l'obligation de porter l'indication de la marque d'identité de l'importateur, et l'indication du titre, si l'Etat étranger de provenance accorde un traitement analogue aux mêmes objets fabriqués en Italie et importés dans le premier, et que les titres garantis officiellement correspondent ou sont supérieurs à ceux prévus par la présente loi. »

### Avis de l'Information Horlogère Suisse

Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

Les créanciers de la maison  
**Fabrique d'Horlogerie de Fontainargent, Besançon**  
sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous mettons en garde contre:  
**Figueras, José, Copenhague**  
**Hanhart, Adolf, Schwenningen a/N.**  
**Rodian, Orla & Co., (tit. R. Hommeltoft), Copenhague.**

### Nécrologie

#### † Charles Tissot, Le Locle.

Dimanche matin est décédé subitement, à l'âge de 76 ans, M. Charles-Emile Tissot, président du Conseil d'administration de la fabrique d'horlogerie Chs. Tissot et Fils, S. A., au Locle, après 53 années d'activité féconde et dévouée consacrées à cette maison.

Grâce à son grand labeur et sa ferme volonté, il sut donner l'essor que l'on sait à l'usine créée par son père. Malgré une santé qui inspirait de l'inquiétude à son entourage, le défunt est demeuré à la tâche jusqu'au dernier moment.

Sa mort frappe tout particulièrement les nombreux amis et connaissances qui ont été en rapport avec lui et qui conserveront un souvenir ému du disparu.

Que sa famille en deuil veuille accepter l'expression de toute notre profonde sympathie.

#### † Emile Brodbeck-Hugoniot, La Chaux-de-Fonds.

Samedi 2 mai courant s'est paisiblement éteint, dans sa 80e année, après quelques semaines de maladie, Emile Brodbeck-Hugoniot, en notre ville.

Le défunt, établi à La Chaux-de-Fonds, comme fournisseur en horlogerie, fusionna avec deux autres maisons de la branche, pour fonder ensuite « Le Globe », maison universellement connue et qui eut des années prospères.

Homme serviable, il se voua également à la chose publique; en effet, on le connut député libéral au Grand Conseil et il fit partie pendant de longues années du Conseil d'administration des Tramways de La Chaux-de-Fonds.

Nous présentons à la famille affligée notre profonde sympathie.

#### † Paul Jeanneret-Huguenin, Cernier.

Dimanche 3 courant est décédé, dans sa 63e année, M. Paul Jeanneret-Huguenin, fabricant d'assortiments à ancre, à Cernier.

Le défunt, jadis administrateur de la fabrique d'assortiments « La Fourmi » au Locle, après son absorption par l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie, créa l'entreprise actuelle à laquelle il voua le meilleur de lui-même. Il joua également un rôle en vue dans les autorités communales de Cernier, où son départ ne laisse que d'unanimes regrets.

Nos sincères condoléances vont à la famille en deuil.

#### † Marcel Huguenin-Pellaton, Le Locle.

Dimanche est décédé subitement, à l'âge de 44 ans, d'une crise cardiaque, M. Marcel Huguenin, l'un des chefs de la Fabrique de boîtes de montres en or Envers S. A., au Locle.

Son aménité et ses qualités d'intelligence lui valurent la sympathie de tous ceux qui le connurent. Conseiller général du Locle, il se dépensa pour la chose publique et son activité fut appréciée de tous.

A sa famille et ses associés, nous exprimons notre profonde sympathie.

**Ecoles professionnelles**

**Ecole d'horlogerie et de mécanique de Fleurier.**

La décision prise, il y a quelques mois, de fermer cette école, est devenue une réalité. En effet, jeudi soir, la commission d'instruction professionnelle, des délégués du Conseil communal et le corps enseignant étaient réunis pour la clôture officielle de cette école, fondée en 1874 et qui a formé professionnellement plusieurs générations d'horlogers et de mécaniciens.

Victime de la crise que traverse notre industrie nationale, le vœu est formé qu'une solution soit bientôt trouvée permettant la réouverture de l'une ou l'autre des classes aujourd'hui disparues.

**Douanes**

**Espagne — Droits (Agió)**

L'agio dû au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en monnaie d'argent ou billets de banque, a été fixé, pour la période du 1er au 10 mai courant, à 139.38 %.

**Registre du Commerce**

**Raisons sociales:  
Enregistrements:**

27/4/36. — Frau Emilie Mayer-Weber (Dame Vve. E. M.-W., de St-Gall), horlogerie-bijouterie, Börsenplatz, St-Gall C.

29/4/36. — Albert Müller-Ruh (de Neuhausen), horlogerie, bijouterie, optique, Zentralstr. 11, Neuhausen.

**Modifications:**

25/4/36. — La maison Ernest Moser, Forel sur Lucerne, transfère son siège à Lucens et son genre de commerce en constructions de machines marque « Ermos » pour la fabrication de la pierre d'horlogerie et de bijouterie, de machines pour l'horlogerie, fabr. d'appareils et d'articles divers.

27/4/36. — La maison « Albert Lang » est radiée. Actif et passif sont repris par Albert Lang & Sohn, soc. n. coll. (Albert L. père, et Heinrich-Albert L. fils, de Schaffhouse), importation de pierres précieuses, joaillerie en gros, Weinbergstr. 48, Zurich 6.

25/4/36. — Montres Luxor S. A., Le Locle. Edouard Duber n'est plus directeur, sa sign. radiée.

**Radiation:**

27/4/36. — Carl Mayer, horlogerie-bijouterie, St-Gall C.

**Concordat:**

**Homologation du concordat:**

25/4/36. — Soc. com. Pochon Jean & Cie, succ. de Ls. Pfyffer, horlogerie-bijouterie-orfèvrerie, Fribourg.

Madame Vve Victorin FRESARD, et toute sa famille, très touchées par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de Monsieur Victorin FRESARD, remercient bien sincèrement toutes les personnes amies, connaissances et clients, et les prient de trouver ici l'expression de leur reconnaissance.

**AVIS**

**Malgré le décès de son chef, l'atelier de nickelages et argentages de mouvements H.-F. MONNIER, continuera son exploitation comme par le passé. La nouvelle constitution sera publiée prochainement.**

La Chaux-de-Fonds, le 30 avril 1936.

**Inspecteur demandé**

pour établissement et contrôle calculs prix de revient mouvement et montres. Connaissances nécessaires: langues française et allemande, système comptabilité générale et industrielle, procédés mathématiques et articles d'horlogerie.

Offres avec photographie, indication références, prétentions de salaires et date entrée à **Fiduciaire Horlogère Suisse**, à Bienne.

**FABRIQUE DE PIVOTAGES**

Maison fondée en 1914

**Tous les pivotages d'échappement de 3 3/4 à 24 lig.**

**ainsi que compteurs et chronographes**

**Axes seuls pivotés pour exportation**

Derniers perfectionnements dans l'outillage, ce qui permet des livraisons très rapides.

Prix modérés. Tél. 106. Qualité garantie.

**GUSTAVE SANDOZ**

SAINT-MARTIN (Val-de-Ruz)

**La Fabrique de Pivotages**

**A. Juvet & Cie, S. A.**

La Côte-aux-Fées

vous offre une qualité soignée, livraisons rapides, outillage moderne, grande production.

Demandez nos prix.

**LA FABRIQUE D'HORLOGERIE  
A. REYMOND S. A., TRAMELAN**

livre avantageusement:

**Montres et Mouvements**

ancr, de 3 3/4 à 20"

Tous genres, hauteurs et qualités

Interchangeabilité garantie

Demandez prix et catalogues



**Comptoir général de vente de la Montre Roskopf  
S. A. Vve. Chs. Léon Schmid & Cie**

**CONVOCAATION**

Conformément aux articles 16, 17 et 18 des statuts, Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le **vendredi 15 mai 1936**, à 14 1/2 heures, aux bureaux de la Société à La Chaux-de-Fonds, avec l'ordre du jour suivant:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires du 27 juin 1935.
2. Rapport de gestion.
3. Rapport du vérificateur de comptes.
4. Discussion de la gestion et des comptes. Décisions sur ces objets.
5. Nomination des commissaires-vérificateurs.
6. Divers.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport du contrôle sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Pour avoir le droit de participer à l'assemblée générale, les actionnaires doivent déposer, trois jours au moins avant la réunion, soit au siège social, soit dans une banque suisse, le dépôt de leurs actions. En échange de ce dépôt, ils recevront un récépissé nominatif et personnel qui leur servira de carte d'admission pour l'assemblée générale.

Par mandat du Conseil d'Administration:  
L'Administrateur-délégué, A.-L. Jeanneret.

**TERMINAGES ANCRE SOIGNÉS 3 1/4 à 11 1/2"**

sont entrepris par Maison conventionnelle de 1er ordre.

Ecrire sous P 1553 N à Publicitas Neuchâtel.



Canons métal dur  
Filières métal dur  
Canons saphir  
Filières en acier  
Pierres pour l'industrie technique selon modèle ou plan.

**ANTOINE VOGEL**  
à PIETERLEN (Suisse)

Téléph. 77.144

**NOTZ & CO.  
BIENNE**

**ACIER  
SANDVIK**

Fournitures de bureau  
TIMBRES CAOUTCHOUC  
**V<sup>e</sup> C. Luthy**  
La Chaux-de-Fonds

**A VENDRE  
Décolleuses**

**TORNOS  
PETERMANN**  
Modèles récents

Ecrire s. chiffre P 1453 N à Publicitas Chaux-de-Fonds.

**MONTRE-BRACELET**

Suis acheteur d'une montre-bracelet neuve ou d'occasion 10, 11 ou 12", mouvement indiquant les mois, les jours, etc.

Faire offres sous chiffre **P 5007 N** à **Publicitas Neuchâtel**.

**Occasion unique!**

Pour jeune horloger, voulant s'établir pour son compte, de reprendre une petite maison conventionnelle, fabriquant la montre de qualité bon courant. — Capital nécessaire Fr. 10 à 20.000.

Offres sous chiffre **G 20931 U** à **Publicitas Bienne**.

**Représentant**

première force, à Vienne, ayant représenté pendant de longues années, fabriques d'horlogerie allemandes, désire remplacer celles-ci par de bonnes maisons suisses, disposées à travailler avec dépôt de commission ou à fournir sur échantillon directement aux clients, droits de douane payés par le fournisseur. L'Autriche, la Hongrie et l'Italie septentrionale. — Offres s. la Referenzen W. K. 3168 à Rudolf Mosse, Wien I, Seilerstätte 2.

**Werkmeister**, mit grosser Erfahrung im Bau moderner

**Uhren-Stampes**

und Kleinmaschinen, mit interessanten Konstruktionsfähigkeiten **sucht entspr. Stelle.**

Offerten unter Chiffre SA 1149 TH an Schweizer Annoncen A. G., Thun.

**Grossiste de montres**

**d'Egypte**, de passage en Suisse, désire se mettre en relation av. maisons sérieuses de fournitures, achète aussi des stocks. Offres dét. av. prix et échantillons sous chiffre P 5006 N à Publicitas Bienne.

**PIERRES FINES**

Vérifiages - Amincissages (Flachschleiferei)

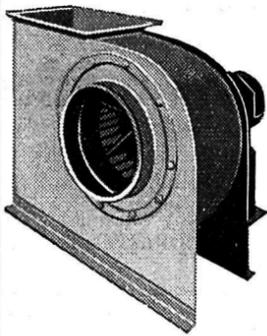
**A. GIRARD-ROTH**

**Cerlier** (lac de Bienne)  
Téléphone 46  
Nouveau procédé  
Précision



**UIRO S. A.**  
MARQUE DÉPOSÉE  
Téléphone 24.538  
La Chaux-de-Fonds  
Parc 148

Bracelets cuir tressé en tous genres  
Cordonnets cuir



## VENTILATEURS

**A. RUEFLI, Bienne**  
Route de Boujean 52 a. Téléphone 23.74

**Installations de dépoussiérage  
pour tours à polir, lapidaires**

Aspiration des vapeurs de bains de chromage, de dorage et autres Filtres à air

## CHATONS S. A., LE LOCLE

*Pierres chassées  
diamètre précis  
10 ans d'expérience*

*Chatons rectifiés  
Jauges cylindriques  
Jauges trous „Cary“*

*Empièrages mouvements  
Barrette brevetée*

## BOART - DIAMANTS

livrés au plus bas cours du jour

## ECLATS - CARBONE - BURINS

Outils-diamants pour meules

## BASZANGER

6 RUE DU RHONE GENÈVE RUE DU RHONE 6

**Pierres fines pour l'Horlogerie**  
Grenat, saphirs, rubis, etc.

## RUBIS SCIENTIFIQUES

**Pierres à emboutir** **Pierres-boussoles**  
**Pierres à chasser** **pr compteurs électriques**  
**Diamètre précis** **Pierres pour rhabillages**

## THEURILLAT & Co

**PORRENTROY**

Livraison par retour

## BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

**LA CHAUX-DE-FONDS**

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**

AUX MEILLEURES CONDITIONS

**Manufacture de Boîtes de Montres**

# V<sup>ve</sup> PAUL BOUVIER

## St-Ursanne

(Jura bernois)

Téléphone 31.16

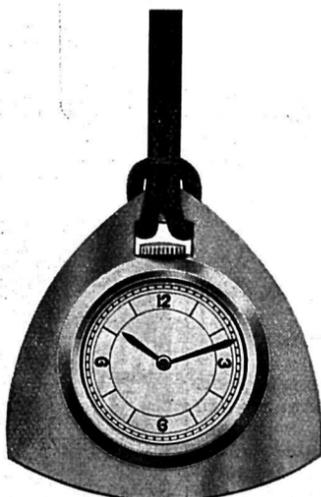


10 1/2 lig. 137

### Calottes - Châtelaines

10 1/2 - 8 3/4 lig.

Grande variété de modèles  
en métal, acier inoxydable,  
et recouvertes de cuirs.

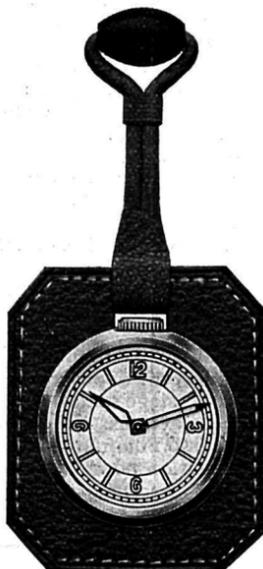


10 1/2 lig. 148

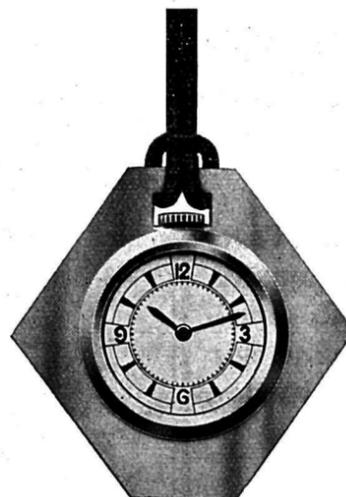
### Spécialité de Calottes - Chronographes en toutes grandeurs.

Collection des plus complètes dans tous les genres.

Plaqué laminé et galvano.  
Chromage. - Lapidage glace.



10 1/2 lig. 144



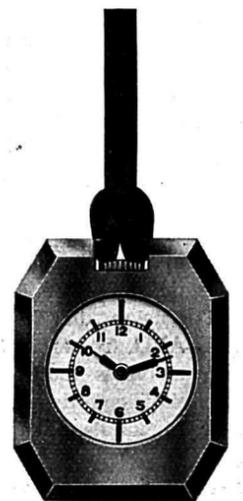
10 1/2 lig. 147

### Nouveautés de cal. brac. s. cages, 4 et 5 lig., av. anses mobiles, grande variété de modèles.

Demandez collection.

Tous nos modèles se font en acier inoxydable Staybrite.

Planches illustrées à la disposition de la clientèle.



8 3/4 lig. 136

### Calottes - Bracelets

depuis 3 3/4 à 10 1/2 lig.

Lépines et Savonnettes  
extra-soignées.

Boîtes à vis. — Portefeilles.

Calottes - Auto.